



COUNCIL OF EUROPE    CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 27 mai 2003

Diffusion restreinte  
**CDL-EL (2003) 3syn**  
**Or. fr.**

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**SEMINAIRE DE FORMATION ELECTORALE**  
**(Erevan, 5-8 mai 2003)**

SYNOPSIS

Du 5 au 8 mai 2003, la Commission de Venise a organisé un séminaire de formation électorale en Arménie.

Le but de ce séminaire était de former et d'informer les acteurs du processus électoral dans l'optique des élections législatives du 25 mai, à savoir : les membres des administrations électorales, les juges, les représentants des partis politiques et des candidats représentés ou non au Parlement, les ONG et les médias.

Deux jours et demi (5-7 mai) furent consacrés aux interventions des experts et à des sessions de questions/réponses, sur les thèmes suivants :

- candidats, électeurs et campagne électorale (Claude CASAGRANDE) ;
- déroulement du scrutin pour les électeurs (Jean-Stéphane SZIJARTO), pour les observateurs et les représentants des candidats et des partis politiques (M. CASAGRANDE) ;
- dépouillement, transmission et publication des résultats (M. SZIJARTO) ;
- commissions électorales (Didier VINOLAS) ;
- et contentieux électoral (Michel MOREL de VILLIERS).

La matinée du 8 mai fut consacrée à des simulations de vote et de dépouillement, qui ont été filmés par nos soins. Les participants au séminaire étaient actifs et enthousiastes ; cependant, la Commission de Venise a noté avec regret la faible participation.

Lors de ce séminaire, les points suivants ont été soulignés :

- La régularité du scrutin et du dépouillement impliquent l'utilisation d'urnes transparentes et de trois urnes séparées pour les trois scrutins du 25 mai prochain (législatives au scrutin proportionnel, législatives au scrutin majoritaire et référendum), afin d'éviter tout mélange de bulletins de scrutins différents, et ainsi permettre un dépouillement régulier.
- Concernant le référendum sur les amendements constitutionnels, bien que la Commission de Venise ait travaillé avec les autorités sur les projets d'amendements constitutionnels, elle n'a pas encore reçu la dernière version des projets qui seront soumis à référendum.
- La Commission de Venise a dit par ailleurs espérer que les citoyens soient davantage informés sur les amendements constitutionnels soumis à référendum.

Gianni Buquicchio  
Secrétaire de la Commission de Venise